

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 01 SEPTEMBRE 2026
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 48

Nb. de représentés : 4

Nb. d'absents : 1

L'an deux mille vingt-six, le premier septembre à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 05/158 :

Création d'un emploi de Directeur/Directrice de l'innovation et de l'attractivité territoriale

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, LAKERMANCE Michèle, NARIA Olivier, NARINSAMY Nadège, OMARJEE Mohammad, FONTAINE Emilie, DAMOUR Kichena, DERFLA Lisa, RICHARDSON Jackson, AHO NIENNE Sandrine, SELLY Roger, ARAYE Hélène, VALY Nazir, LABENNE Jennifer, TAYLLAMIN Patricia, LAURENCE Dany, KICHENIN Nicole, MAROUDE GOPALLE Valdo, ABLANCOURT Nathalie, LAGARRIGUE Moïse, VAYABOURY Jean Patrick, FIROAGUER Patrick, TAN Willy, NASSIBOU Guilaine, AGATHE Chantal, VIRY Pascaline, GOVINDAMAL Frédéric, JUDITH Laurent, SAILLY Sabine, CALOGINE Ketty, NAYAGOM Ulrich, LAGARRIGUE Béatrice, AKHOONE Roxana, GOVINDASSAMY POULLE Lilian, MALIDI Mariaty, SUMAC Clément, ALBORA Stéphane, TAILAMEE Caroline, PALIOD Samantha, TECHER Fabrice Louis, POTHIN Henri-Claude, BANDAMA ATIAMA Yvonne, SARPEDON Jean François, FONTAINE Gaëlle Michelle, K/BIDI Emeline, SINIEN Neïma Marie Gabrielle, DIJOUX Moze, ANDA SITA Jean Gaël

REPRESENTE (S) :

MM. VIENNE Frédéric (par Monsieur GOVINDASSAMY POULLE Lilian), RIANI Richard (par Monsieur TAN Willy), ADIGADOU Marina (par Monsieur LORION David), PAPI Lionel (par Monsieur ANDA Jean Gaël).

ABSENTS :

MM. LEBON Jean Laurent.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 04 septembre 2026 et la convocation du Conseil Municipal faite le 25 Août 2026.



Accusé de réception en préfecture
974-19740164-20260901-2026-5-158-DE
Date de réception : 04/09/2026
Date de réception préfecture : 04/09/2026
David LORION

Affaire n°05/158 : Création d'un emploi de Directeur/Directrice de l'innovation et de l'attractivité territoriale.

Direction des Ressources

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L. 313-1 et L. 332-8.2°, R. 332-1 à R. 332-19 ;

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;

Le Maire informe l'Assemblée que la Ville de Saint-Pierre a engagé une réorganisation de son administration afin d'adapter son fonctionnement aux orientations du mandat, de renforcer le pilotage des politiques publiques municipales et d'améliorer la lisibilité, la transversalité et l'efficacité de l'action des services.

Le nouvel organigramme, ainsi que les principes et les modalités de sa mise en œuvre, ont été présentés au Comité social territorial, qui a émis un avis favorable lors de sa séance du 18 août 2026. La mise en œuvre de cette nouvelle architecture administrative implique désormais d'adapter les emplois permanents de la collectivité afin de les mettre en cohérence avec les responsabilités, les périmètres d'intervention et les niveaux de pilotage définis par le nouvel organigramme.

Dans ce cadre,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés (7 abstention(s) (TECHER Fabrice Louis, POTHIN Henri-Claude, BANDAMA ATIAMA Yvonne, SARPEDON Jean François, FONTAINE Gaëlle Michelle, K/BIDI Emeline, SINIEN Neïma Marie Gabrielle)), DECIDE :

• **DE PROCEDER à la création de l'emploi permanent de Directeur/Directrice de l'Innovation et de l'Attractivité Territoriale qui répond à la nécessité de disposer d'un niveau de direction chargé d'assurer le pilotage, la coordination, l'animation et l'évaluation des politiques et dispositifs relevant de l'innovation et du marketing territorial, de la dynamisation des centres urbains et de la zone balnéaire ainsi que de l'accompagnement des secteurs maritime et agricole selon les modalités suivantes :**

A/ Motif juridique pour la création de l'emploi :

Le Maire rappelle que conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique (CGFP) : « *Les emplois [...] sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. [...] La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé. [...] elle précise en outre la nature de celui-ci et la durée des fonctions. Elle indique, le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel territorial. Dans ce dernier cas, elle indique le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.* »

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des Attachés Territoriaux.

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel conformément à l'article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique (lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté).

B/ Intitulé de l'emploi :

Directeur/directrice de l'innovation et de l'attractivité territoriale, emploi permanent de catégorie A de la filière administrative.

C/ Nature des fonctions :

Le/la Directeur/Directrice de l'innovation et de l'attractivité territoriale, assure, dans son champ de compétences, la traduction et la mise en œuvre des orientations stratégiques définies par l'autorité territoriale.

À ce titre, il/elle assure le pilotage, la coordination, l'animation et l'évaluation des politiques et dispositifs relevant de l'innovation et du marketing territorial, de la dynamisation des centres urbains et de la zone balnéaire ainsi que de l'accompagnement des secteurs maritime et agricole.

Il/Elle est notamment chargé/e, sous l'autorité du DGA :

- De traduire les orientations et priorités municipales relevant de son périmètre en stratégies, programmes et plans d'actions et d'en assurer le suivi et l'évaluation ;
- D'organiser, de coordonner et de superviser l'activité des trois services placés sous son autorité ;
- D'assurer le management des responsables de service et de veiller à la bonne organisation des moyens humains, administratifs, budgétaires et matériels mobilisés :
- De contribuer à la définition et d'assurer le pilotage de la stratégie municipale d'attractivité territoriale, en veillant à sa cohérence avec les politiques d'aménagement, de valorisation du patrimoine et d'amélioration du cadre de vie ;
- De piloter les démarches d'innovation territoriale permettant de faire émerger, d'expérimenter et de déployer de nouvelles réponses aux enjeux et aux potentialités du territoire (émergence de projets innovants, nouvelles formes de coopération susceptibles de contribuer à l'attractivité, au dynamisme et au rayonnement de Saint-Pierre) ;
- De définir et de mettre en œuvre une stratégie de marketing territorial permettant de valoriser l'identité, les singularités et les atouts de Saint-Pierre et d'en renforcer le positionnement et l'image de la Ville;
- De développer les outils, démarches et partenariats concourant à la promotion et au rayonnement du territoire, en veillant à la cohérence de l'image et du positionnement portés par la Ville ;
- De contribuer à la construction et à la valorisation d'une identité territoriale permettant de fédérer les acteurs et de renforcer l'appropriation et la visibilité des atouts de Saint-Pierre ;
- De piloter et de coordonner les actions concourant à la dynamisation des centres urbains, en développant une approche transversale associant attractivité, animation, qualité des espaces, usages et fréquentation ;
- De coordonner, dans le périmètre relevant de la Ville, les démarches et dispositifs concourant à la revitalisation des centres urbains et d'en assurer l'articulation avec les politiques et projets portés par les autres directions et partenaires ;
- De piloter les démarches de valorisation et de dynamisation de la zone balnéaire, en prenant en compte sa fonction particulière dans l'attractivité et l'identité de Saint-Pierre ;
- De favoriser une approche intégrée de la zone balnéaire articulant ses différents usages, son animation, son attractivité et la qualité de son environnement urbain et littoral, en lien avec les directions et partenaires compétents ;
- D'identifier les besoins, les opportunités et les projets susceptibles de renforcer l'attractivité des centres urbains et de la zone balnéaire et de favoriser leur traduction en actions opérationnelles ;
- D'assurer, dans le champ des compétences municipales, l'accompagnement du secteur maritime, en développant les relations avec ses acteurs et en contribuant à la valorisation de son rôle dans l'identité et les dynamiques du territoire ;
- D'identifier les besoins, projets et perspectives des acteurs du secteur maritime et de faciliter, dans le champ d'intervention de la Ville, leur mise en relation avec les services et partenaires compétents ;
- De favoriser l'émergence et l'accompagnement de projets contribuant à la valorisation des activités et savoir-faire liés à la mer et au caractère maritime du territoire ;
- D'assurer, dans le champ des compétences municipales, l'accompagnement du secteur agricole, en développant les relations avec les professionnels et acteurs concernés et en contribuant à la valorisation de l'agriculture dans les dynamiques territoriales ;
- D'identifier les besoins et projets du secteur agricole et de favoriser leur prise en compte et leur accompagnement dans les politiques et projets municipaux relevant du périmètre de la direction ;

- De contribuer à la valorisation des productions, des savoir-faire et de l'identité agricole du territoire et à leur articulation avec la stratégie globale d'attractivité de Saint-Pierre ;
- De développer et d'animer les partenariats avec les acteurs institutionnels, professionnels, économiques et associatifs nécessaires à la mise en œuvre des politiques relevant de la direction ;
- De favoriser la mise en réseau des acteurs et l'émergence de projets collectifs contribuant à l'innovation, à la dynamisation et à l'attractivité du territoire ;
- D'assurer le pilotage administratif et budgétaire de la direction, dans le respect des orientations arrêtées et des moyens alloués ;
- De construire et de suivre les indicateurs permettant d'apprécier les dynamiques d'attractivité, la fréquentation et l'évolution des espaces concernés ainsi que les résultats des actions conduites ;
- D'assurer une veille sur les évolutions, initiatives et pratiques innovantes susceptibles d'enrichir les politiques municipales d'attractivité et de développement territorial ;
- De développer la transversalité avec les autres directions municipales, notamment celles intervenant dans les domaines de l'aménagement, de l'urbanisme, du patrimoine communal, des transitions, de la culture, du sport et de l'animation ainsi que des coopérations territoriales ;
- D'assurer une fonction d'expertise, de prospective, d'alerte et d'aide à la décision auprès de la Direction générale et des élus sur les enjeux relatifs à l'innovation, à l'attractivité, à la valorisation des centralités urbaines et balnéaires et aux dynamiques des secteurs maritime et agricole.

D/ Profil :

- Bonne connaissance de l'environnement territorial et du fonctionnement des collectivités, ainsi que des politiques publiques inhérentes au poste.
- Capacité à traduire les orientations stratégiques en plans d'actions, à coordonner des services exerçant des missions diversifiées, à organiser et prioriser les interventions, à piloter et évaluer l'action des services ainsi qu'une expérience et des aptitudes confirmées en matière d'encadrement, de management, de conduite de projets transversaux et d'animation de partenariats.
- Faire preuve de discrétion professionnelle, de réactivité, de discernement et d'une forte capacité d'adaptation, notamment dans la gestion de situations sensibles ou nécessitant une coordination rapide des différents acteurs.

En cas de recours à un contractuel, son niveau de recrutement et de rémunération seront définis comme suit :

E/ Niveau de recrutement :

- BAC + 3 ou plus
- Expérience significative sur un poste d'encadrement

F/ Niveau de rémunération :

La rémunération sera calculée sur les grilles indiciaires du cadre d'emplois des Attachés Territoriaux, à laquelle s'ajoute le régime indemnitaire lié au métier de Manager Stratégique.

Le Maire informe l'Assemblée que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget au Chapitre 012.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



David LORION

Accusé de réception en préfecture
N° 64-20260901-2026-5-158-DE
Date de télétransmission : 04/09/2026
Date de réception préfecture : 04/09/2026